

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 22 DÉCEMBRE 2025

## Session ordinaire

(soumis à l'approbation du prochain conseil communal)

Heure de début : 19H00 - Heure de fin : 21H

### Participants :

**Titulaires présents** : Mrs Mmes CARAVATI-BRESSON Maryline, JURETTIGH Arnaud, TRIQUENOT Caroline, GAVOILLE Olivier, FRANÇOIS Hélène, STAEHLY Freddy, Mme ROCH Lucie, GUILBERT Denis.

**Procuration :** M. LETELLIER Dominique a donné procuration à M. JURETTIGH Arnaud  
Mme DUDORET Annabel a donné procuration à Mme CARAVATI-BRESSON Maryline

**Absent excusé:** M. DIDIER Philippe

**Animateur :** Mme CARAVATI-BRESSON Maryline

**Secrétaire de séance :** Mme TRIQUENOT Caroline

*Le quorum est atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer en exécution des articles L. 2121-7 et L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales*

### Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 octobre 2025
2. Choix du maître d'œuvre pour travaux route de Lure
3. Liquidation/mandattement dépenses d'investissement (25% budget)
4. Vote du prix de l'affouage livré 2026
5. Bilan de la pêche 2025
6. Encaissement chèques Groupama
7. Encaissement chèque UP Coop/Déjeuner
8. Installation Food Truck

### Relevé des avis ou des décisions :

#### **1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 27 octobre 2025**

Mme la Maire demande aux membres de l'assemblée délibérante s'ils approuvent le procès-verbal du 27 octobre 2025. Le PV est approuvé à l'unanimité.

#### **2 - Choix du maître d'œuvre pour travaux route de Lure**

La Maire informe le Conseil Municipal que la société BC2i a envoyé un devis afin d'être le maître d'œuvre pour ces travaux. Elle donne la parole à M. Arnaud JURETTIGH afin de présenter le projet.

Ce dernier explique que des subventions pourront être sollicitées concernant les bordures de trottoirs (entre 6 000 et 8 000 € attendus), pour l'amende de police (environ 15 000€ attendus), une subvention départementale (environ 10 000 €), fonds CCPL ( entre 40 000€ et 50 000€), la DSIL ou DETR (environ 50 000€) et le FCTVA (environ 20 000€).

A l'unanimité, l'assemblée délibérante accepte de confier la mission de maîtrise d'œuvre à la société BC2i et autorise la Maire à signer tous les documents relevant de ce dossier.

### ***3 – Liquidation/mandatement dépenses d'investissement (25% budget)***

Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'avant l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement , dans la limite du quart des crédits ouvert au budget de l'exercice précédent.

Ceci afin de permettre le paiement avant le vote du budget 2026 des dépenses engagées en 2025.

Les dépenses concernées sont les suivantes :

- Opération Voirie 111 : travaux Route de Lure : 80 000€
- Opération Bâtiment 57 : ravalement façades Mairie : 17 676€
- Opération Nouvelle Mairie 119 : changement ordinateur bureau du Maire : 1 684.80€
- Opération étangs 118 : vidange 20 000€

soit un total de : 119 360.80€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Madame la Maire d'effectuer les écritures en investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2026.

### ***4- Vote du prix de l'affouage livré 2026***

Madame la Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de fixer le prix de l'affouage livré pour 2026.

Vu le devis établi par l'entreprise EI BOUCARD GAETAN d'Athesans (70110), l'assemblée délibérante décide, à l'unanimité, de fixer le tarif à 52 € le stère ( la vente s'effectuera par lot de 5 stères maximum par personne) et autorise la Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

### ***5- Bilan de la pêche 2025***

Madame la Maire informe le Conseil Municipal du bilan des ventes de cartes de pêche pour la saison 2025 qui se décompose comme suit :

- cartes annuelles : 39 cartes ont été vendues cette année contre 38 en 2024,
- cartes journalières : 115 cartes sur 2025 et 235 sur 2024,
- cartes de nuits : 3 en 2025 contre 6 en 2024.

## ***6 – Encaissement chèques Groupama***

Madame la Maire informe le conseil que suite à la modification des contrats d'assurance, la compagnie d'assurances Groupama a transmis des chèques de remboursement :

- d'un montant de 15.11 € pour le contrat de la saleuse communale
- d'un montant de 49.38 € pour le contrat du véhicule citroën FN464JV
- d'un montant de 69.75 € pour l'achat de matériel de prévention incendies.

Il convient d'accepter ces chèques et d'effectuer les écritures comptables nécessaires.

Entendu le rapport du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil :

- accepte les chèques de remboursement des sociétés Groupama,
- charge Madame la Maire d'effectuer les écritures comptables correspondantes,
- autorise Madame la Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

## ***7 – Encaissement chèque UP Coop/Déjeuner***

Mme la Maire informe le conseil que la société UP/Chèque déjeuner a transmis 1 chèque de remboursement d'un montant de 2.05€ pour des chèques déjeuner non distribués millésime 2024.

Il convient d'accepter ce chèque et d'effectuer les écritures comptables nécessaires. Entendu le rapport du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil accepte le chèque de remboursement de la société UP/Chèque déjeuner et charge Madame la Maire d'effectuer les écritures comptables correspondantes.

## ***8 - Installation Food Truck***

Madame la Maire propose aux membres du conseil le stationnement le mercredi soir, sur la place du Foyer du camion de vente à emporter dénommé EI "Tunders Truck" de M. Alexandre FOURNIER.

Depuis 2020 le conseil municipal a décidé d'installer un branchement électrique extérieur pour les manifestations de l'association "Foyer Rural".

Ce système a été proposé à la société EI "Tunders Truck" de M. Alexandre FOURNIER.

Il convient néanmoins de fixer une participation symbolique à cette entreprise pour le stationnement et la consommation électrique. Entendu le rapport de Mme la Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Madame la Maire à signer la convention d'autorisation de stationnement pour la société EI "Tunders Truck",
- fixe à 100€ par an, et à compter du 10 décembre 2025, le droit de stationnement et la participation aux dépenses d'électricité, à la société EI "Tunders Truck" dont le siège est situé 25 Grande Rue 70000 NOROY-LE-BOURG.

**Sujets divers :**

**a/ Point sur les travaux au foyer rural :**

Mme la Maire donne la parole à Mme Caroline TRIQUENOT qui indique que le chantier est entièrement terminé. Une fois les factures honorées, il conviendra de solliciter la participation du Fond Verts.

**b/ Déploiement voies partagées sur voiries communautaires :**

Mme la Maire informe le Conseil Municipal de la volonté des élus communautaires de procéder à des aménagements permettant la sécurisation d'itinéraires ou un meilleur partage de la route .

Pour 2026, la Communauté de Commune du Pays de Lure souhaite poursuivre ce travail de déploiement et définir plusieurs itinéraires en voie partagée "voiture + vélo" sur la voirie communautaire par l'implantation de signalisation verticale et horizontale.

Mme la Maire n'est pas favorable à ce projet étant donné l'état des routes.

**c/ Location soute à M. CLAUDE Florian :**

Mme la Maire communique à l'assemblée délibérante la demande reçue par M. CLAUDE Florian qui sollicite la location d'une soute disponible. Après consultation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de louer la soute. Les termes de cette opération feront l'objet d'une convention.

**d/ Dates à retenir :**

Madame la Maire informe le Conseil Municipal des prochains événements à venir :

- Vœux de la Maire : samedi 17 janvier 2026 à 18h salle du foyer rural
- Prochaines réunions du Conseil Municipal en 2026 :  
Lundi 26 janvier et lundi 2 ou 9 mars 2026 (à définir)

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au lundi 26 janvier 2026.

Le secrétaire de séance,

La Maire,

TRIQUENOT Caroline

CARAVATI-BRESSON Maryline